

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
Paris :	
Un an	25 fr.
Six mois	15
Trois mois	8

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 39.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Dès que de refuser la publication des insertions, et même payées sans restitution, au dernier cas.
Et du droit de rétractation des annonces.

Les articles communiés doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Février 1877.

Chronique générale.

Hier vendredi ont commencé au Palais de l'Industrie, à Paris, les opérations du tirage au sort. La séance, commencée à midi, s'est terminée à deux heures et demie. Le tirage des jeunes gens du 1^{er} arrondissement (Saint-Germain-l'Auxerrois), inscrits au nombre de 128, a occupé toute la séance de ce jour.

Le prince impérial Louis-Napoléon Bonaparte n'a pas été appelé : cela prouve que, malgré les affirmations de plusieurs journaux, il n'avait pas été inscrit.

M. du Demaine, après un séjour de 24 heures à peine à Paris, est reparti pour Avignon où il a fait immédiatement annoncer qu'il reprenait sa candidature.

La grande commission de la Chambre, composée de 22 membres, et chargée de réviser et de codifier les lois sur la presse, a entendu le rapport de la sous-commission nommée le 3 août dernier, avec M. Albert Grévy pour président.

Un certain nombre de journaux étrangers, qui ne nous ont point ménagé leur hostilité depuis quelque temps, signalent maintenant avec les plus grands éloges pour le gouvernement actuel la prospérité croissante des finances françaises, et y voient la preuve que la France, malgré tous ses revers et ses désordres politiques, est encore l'une des nations les plus riches du globe.

Nous annonçons l'autre jour que, dans l'entrevue de M. Welche, avec M. le ministre de l'intérieur, il avait été question notamment du personnel des bureaux de la préfecture contre lequel différentes réclamations se sont élevées. Le bruit court aujourd'hui que M. Bouillier, chef du cabinet de M. Welche, serait nommé sous-préfet. M. Pierre Martin, ancien chef de division à la préfecture de la Haute-Savoie, remplacerait en cette qualité M. Windriff à Lyon.

Le chef du service des subsistances nommé par M. Ducros, M. Coehard, est révoqué. Il est à peu près certain également que le secrétaire général à la préfecture sera déplacé.

La Correspondance provinciale de Berlin reproduit sous le titre d'insinuations sur les mœurs de l'Allemagne, un article de la Revue des Deux-Mondes, parlant de flottes de second ordre dans les mers du Nord et conseillant à la Suède et au Danemark de se mettre en garde contre l'ambition de l'Allemagne ; l'auteur de cette correspondance croit inutile de réfuter de pareilles insinuations et termine en disant que la presse française renouvelle le jeu frivole de 1875, provoquant l'Allemagne pour avoir le droit de se plain-

dre après des menaces de violence de l'Allemagne.

C'est le 31 janvier qu'a expiré le délai pour les inscriptions des exposants à l'Exposition universelle de 1878. Le nombre des inscriptions dépasse 15,000, sans compter les sections des beaux-arts, de l'agriculture, de l'ethnographie, de l'archéologie et des sciences biologiques.

On estime qu'avec les inscriptions de toutes les classes on atteindra le chiffre d'au moins 25,000.

En 1867, le nombre total a été d'environ 20,000.

On est en avance sur toutes les prévisions pour les travaux ; dans le commencement du mois prochain, les armatures commenceront à être posées.

Le Journal de Bruxelles annonce que le prince de Hohenlohe aurait informé directement M. le duc Decazes que le refus d'autoriser ses nationaux à exposer en 1878 n'étant pas définitif, il avait prié le ministre de faire réserver un local pour le commerce allemand au palais de l'Exposition.

Cette nouvelle expliquerait la conférence que l'ambassadeur d'Allemagne a eue samedi dernier avec M. Krantz, le commissaire général de l'Exposition.

On lit dans la Nation :

« Le bureau du Sénat a examiné une question qui intéresse fort le fils du président du conseil, M. Charles Simon.

« On sait que ce jeune secrétaire, rédacteur au Sénat, a été choisi par son père comme chef du cabinet du ministre de l'intérieur. Plusieurs personnes étaient d'avis qu'il fallait le remplacer au compte rendu, mais M. le duc d'Audiffret-Pasquier ayant fait observer que la position actuelle de M. Charles Simon était des plus transitoires, le bureau a consenti à lui accorder un congé illimité tout en lui conservant sa place.

« Transitoire, transitoire, qu'en dit le président du conseil ? »

Le conseil d'Etat était saisi d'une décision du ministre de la guerre qui refusait au colonel de Bastard le droit de cumuler sa solde avec son indemnité de sénateur. A la suite d'une discussion intéressante, le conseil d'Etat a donné raison au colonel, et jugé que les sénateurs fonctionnaires pourraient toucher leur indemnité sénatoriale en sus de leur traitement.

Un décret de M. le Président de la République vient de concéder à la veuve de M. Moulin, le consul de France massacré le 7 mai 1876 à Salonique, une pension de 3,333 fr., par application de la loi du 9 juin 1853.

M. le préfet du Morbihan vient de prendre un arrêté interdisant aux prêtres de dresser les actes de l'état civil dans les îlots des côtes de Bretagne. Cela, par tolérance, ou à défaut de municipalité, s'était fait jusqu'ici, notamment pour les îles d'Houat et d'Hoëdic, et même dans un village de 700 habitants.

Cette décision de M. de Rorthays n'a pas l'approbation des députés royalistes de la région. M. du Bodan aurait même l'intention d'interpeller à ce sujet le ministre de l'intérieur.

UN MALENTENDU.

Nous avons parlé de l'enterrement de M. Alcan, ingénieur, professeur au Conservatoire des arts-et-métiers, officier de la Légion-d'Honneur.

Le détachement militaire, chargé de la mission de lui rendre les honneurs funèbres, s'est rendu à la maison mortuaire ; puis il a suivi le convoi jusqu'à mi-chemin du Père-Lachaise, sans pousser jusqu'au cimetière.

M. Alcan n'était point inhumé civilement. Etant israélite, il a reçu les prières et les bénédictions de sa communion.

Le culte israélite est reconnu par la loi française. Il a son budget officiel. Or il y a eu malentendu.

Les cérémonies religieuses n'ayant pas lieu à la synagogue, le peloton d'infanterie, commandé par un officier, a rendu les honneurs militaires au domicile du défunt, a escorté le convoi jusqu'à mi-chemin du Père-Lachaise, puis est retourné à sa caserne.

Pour les légionnaires civils, à quelque culte qu'ils appartiennent, les choses ne se passent pas autrement. Les membres de la Légion-d'Honneur dont les restes sont transportés dans un temple reçoivent les honneurs dans le temple même ; aux dépouilles mortelles qui sont transportées directement au cimetière, les honneurs sont rendus à la maison mortuaire.

AFFAIRE DES Droits de l'Homme.

Jeudi est venue devant la neuvième chambre, présidée par M. Querenet, l'affaire intentée aux Droits de l'Homme, à raison de ses articles des 15 et 19 janvier, intitulés : *Grâce pour toi-même* et les *Fourches Caudines*, et le récit de la *Mort de Jecker*, publié dans les numéros des 24 et 22 janvier.

Le réquisitoire de M. le substitut Mettetal a duré deux heures ; le tribunal a rendu un jugement qui a condamné les Droits de l'Homme à 3,000 fr. d'amende, 3 mois de prison et 6 mois de suspension.

Malgré la formule de l'exécution provisoire, les Droits de l'Homme ont paru hier vendredi ; les appels lui permettront de paraître pendant plusieurs jours. Ce journal attaque vivement M. Jules Simon. La République française, l'Homme libre, la Tribune, blâment les poursuites ; Paris-Journal regrette la condamnation d'un journal servant si bien les intérêts des conservateurs.

On écrit de Genève que le journal les Droits de l'Homme paraîtra en Suisse pendant toute la durée de sa suspension. Nous donnons ce bruit sous toute réserve.

Etranger.

On lit dans la Gazette officielle de Carlsruhe : On nous envoie de Berlin, d'une source autorisée, la communication suivante :

« Dans nos cercles diplomatiques, la

question de guerre et de paix est toujours regardée comme en suspens. On est persuadé que des tendances pacifiques prévalent chez la plupart des puissances, et l'on pense arriver à une entente, basée sur la dépêche-circulaire du prince Gortschakoff et sur les dispositions pacifiques montrées par la Turquie à l'égard de la Serbie et du Monténégro.

« On a bien vite compris dans nos cercles gouvernementaux qu'il fallait profiter sans retard du courant pacifique actuel de Saint-Petersbourg, pour couper le terrain au parti d'action russe, qui y régnait et exploitait la situation dans un sens panslaviste. Chez nous on demande avant tout qu'on mette la Russie en position de pouvoir se déclarer satisfaite, ayant obtenu une définition théorique du traité de Paris. La Turquie ne manquera certainement pas d'accorder les concessions propres à amener une entente générale, d'autant plus que ses dernières manifestations diplomatiques en ont fourni la preuve.

« En somme, il faut que la situation soit définie avant le 1^{er} mars, si l'on veut éviter la rupture du concert européen. On n'ajoute chez nous aucune importance aux quelques voix slaves qui accusent l'Allemagne d'avoir leurré la Russie, en lui cachant ses vraies intentions et en l'engageant à envoyer son armée au Bas-Danube pour y commencer la guerre localisée avec la Turquie.

« Ces reproches sont démentis par toutes nos dépêches diplomatiques que notre ministère des affaires étrangères ne manquera pas de publier tôt ou tard, soit ici soit autre part.

« Le prince de Bismark ne visait en première ligne que la paix et en seconde la simple neutralité de l'Allemagne. La publication des dépêches, échangées avec le cabinet de Vienne, en fournira la preuve ! »

On remarque à Londres que cette année les manœuvres militaires à Aldershot sont sur une plus vaste échelle que dans les années précédentes. Tous les corps de volontaires ont résolu d'avoir trois fois par semaine de petites guerres, des exercices à la cible, des évolutions de toutes sortes, dans les environs de la métropole. Un pli cacheté a été envoyé par le ministre de la guerre aux différents directeurs de l'arsenal de Woslich. Les armements sont complétés à Gibraltar et à Malte.

En Angleterre, plus que jamais on croit à la guerre pour le printemps. Le Foreign-Office ne prend nullement au sérieux les négociations actuelles qui ne sont faites de part et d'autre que pour gagner du temps.

Les vrais conservateurs deviennent de plus en plus acharnés contre la Russie. M. Crawshay, président de l'association des relations étrangères à Newcastle, a prononcé un discours d'une violence extrême non-seulement entre le panslavisme et la Russie, mais encore entre lord Derby, accusé de faiblesse et d'imprévoyance politique en provoquant la réunion de la conférence. La scission est très-accrue entre les deux camps du parti tory.

Londres, 4^{er} février.

Le prince Frédéric-Charles de Prusse viendra à Windsor pour y recevoir l'ordre de la Jarretière dont il vient d'être investi.

Son voyage aura lieu aussitôt que le deuil de la cour de Berlin aura pris fin.

Saint-Petersbourg, 4^{er} février.
Les dispositions pacifiques fléchissent notablement.
La mobilisation de la garde impériale est imminente. — Le ministre de la guerre a fait savoir au czar que les armements sont complets partout.

La nomination du général Kauffmann comme commandant en chef de l'armée du Sud est plus probable aujourd'hui que jamais.

La Gazette de Cologne apprend que le ministère de la guerre de Vienne a pris les mesures nécessaires pour concentrer des masses de troupes considérables dans le cas où les complications politiques l'exigeraient.

Nouvelles militaires.

Les nominations dans l'armée territoriale.

D'après une décision qui vient d'être prise au ministère de la guerre, toutes les nominations d'officiers de la réserve et de l'armée territoriale seront désormais insérées au Journal militaire officiel, et celles des officiers supérieurs seront reproduites par le Journal officiel. Jusqu'à ce moment les nominations qui étaient faites dans ces deux corps étaient simplement notifiées aux intéressés par la remise des lettres de service confiées à la gendarmerie.

Service militaire des chemins de fer.

Le règlement sur l'organisation et l'administration des sections techniques des ouvriers de chemins de fer de campagne a reçu l'approbation du ministre de la guerre.

Aux termes de ce règlement, les six grandes Compagnies françaises constituent huit sections, comprenant chacune le personnel des trois services de l'exploitation, de la voie et de la traction.

Six de ces sections sont composées avec les ingénieurs et employés des lignes de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Ouest, du Nord et de l'Est; les deux autres, avec le personnel de différentes compagnies.

Ces corps d'ouvriers, qui formeront en temps de guerre une arme spéciale, jouiront de tous les droits des belligérants et seront assujettis aux règles du droit des gens.

Enfin, ils porteront un uniforme absolument militaire, qui sera celui du génie modifié par l'addition des signes distinctifs particuliers.

A quelles conditions peut-on contracter un engagement volontaire ?

Pour l'armée de mer, il faut avoir 16 ans accomplis, sans conditions de taille. Mais si, à 18 ans, l'engagé n'a pas la taille, il ne pourra être reçu.

Pour l'armée de terre, avoir 18 ans accomplis et la taille (1^m 54);

Savoir lire et écrire;

Jouir de ses droits civils;

Etre célibataire et porteur d'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune.

Quelle est la durée de l'engagement volontaire ?

Cinq années. Les années de l'engagement volontaire comptent dans la durée du service militaire. En temps de guerre, on peut s'engager pour la durée de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER D'ANGERS A MONTREUIL-BELLAY.

Voici le discours prononcé, avant la bénédiction de la locomotive, par M^r l'évêque d'Angers :

Messieurs,

En appelant, sur cette nouvelle voie ferrée, les prières et les bénédictions de l'Eglise, vous rendez à Dieu un hommage solennel d'adoration et de reconnaissance. Ces éléments que vous avez su assouplir et dompter, c'est Dieu qui les a créés pour l'usage de l'homme. Ces forces que vous allez

déchaîner ou retenir captives à votre gré, pour accélérer ou ralentir vos mouvements, c'est Dieu qui les a combinées dans les calculs de son infinie sagesse. Ces métaux qui vous ont servi à construire vos puissantes machines, c'est Dieu qui vous les tenait en réserve dans les entrailles de la terre. Ces charbons éteints que votre souffle va rallumer, ces rayons de soleil refroidis et comme pétrifiés, qui vont reprendre sous votre main leur éclat et leur chaleur, c'est Dieu qui, dans sa prévoyante bonté, les emmagasinait pour vous depuis de longs siècles. Enfin, ces facultés de l'esprit, cette puissance d'invention et de découverte dont vous admirez les effets, c'est Dieu qui en a fait le don à l'intelligence humaine. Il était donc juste qu'au terme de votre œuvre, l'action de grâce montât de vos lèvres et de votre cœur vers Celui qui a donné la terre aux enfants des hommes, et qui leur a mis en main les ressources et les instruments propres à y établir leur souveraineté.

Mais, dans votre pensée comme dans la mienne, messieurs, cet hommage rendu à la puissance et à la bonté de Dieu est en même temps une prière. C'est la protection du ciel que nous implorons humblement; et par là nous confessons notre absolue dépendance. Certes, le génie de l'homme éclate dans les merveilles de l'industrie moderne: elles sont un magnifique témoignage de sa grandeur et de sa force. Mais de terribles exemples ne viennent-ils pas l'avertir par intervalle que, là aussi, il ne saurait se passer du secours de Dieu? Quoi qu'il fasse pour mettre de son côté la prudence et le succès, il reste toujours une part d'imprévu dans les événements de ce monde; et la sagesse de ses calculs n'est jamais telle que sa vigilance ou son coup-d'œil ne puissent se trouver en défaut sur quelque point. Le Sage l'avait bien dit: « Les pensées des mortels sont timides, et nos prévoyances incertaines »: *Cogitationes enim mortalium timidae sunt, et incertae providentiae nostrae*. Plus redoutables sont ces forces avec lesquelles nous luttons résolument et comme par jeu, plus désastreux sont les effets que peut entraîner la moindre défaillance. Ainsi l'homme trouve-t-il la marque de son infirmité jusque dans les œuvres qui manifestent davantage sa puissance. Maître de lui-même, de sa pensée ou de ses actes, il ne l'est pas des mille choses extérieures qu'il ignore ou qui échappent à son pouvoir. Il suffit d'un rien pour troubler ses conseils et pour mettre à néant tout l'édifice de sa fortune. C'est sous l'impression de ce sentiment, dont il ne saurait se défendre, qu'il lève les mains vers l'arbitre suprême de la vie et de la mort, qui, seul, peut écarter tout péril, et suppléer à la faiblesse ou à l'imprévoyance des hommes par l'action toute-puissante et souveraine de sa providence.

Voilà pourquoi nous allons prier Dieu de nous protéger contre ces surprises d'autant plus terribles qu'elles sont plus inattendues: *ut dum velocibus homines properant in via, citius et imperati non discedant a vita*. A cette prière, la Sainte Liturgie ajoute une leçon morale, quand elle invite à presser le pas dans la voie des commandements de Dieu, ceux qui se félicitent de marcher désormais sur l'aile des vents: *ut dum ambulare gaudent super pennas ventorum, viam mandatorum tuorum currere non omittant*. Assurément, messieurs, et cette cérémonie en est une nouvelle preuve, la religion applaudit à tous les progrès de l'industrie et des arts. Que les peuples s'occupent d'améliorer leur condition matérielle, qu'ils cherchent à orner et à embellir la vie présente, pourvu qu'ils usent avec modération du fruit de leur travail; l'Eglise, loin de se montrer hostile à leurs efforts, les encourage et les bénit; elle leur imprime volontiers le sceau de la consécration divine.

Mais, se rappelant que l'esprit doit dominer la matière, et que les intérêts de l'âme sont supérieurs à ceux du corps, elle place plus haut l'idée de la perfection sociale: à ses yeux, un pays n'est vraiment riche et heureux qu'autant que le progrès religieux et moral y marche de pair avec le progrès industriel. Elle compte avant tout la somme de vertus que possède un peuple; et c'est à ce capital immatériel qu'elle en mesure la force et la vitalité. Pour elle, le progrès ne consiste pas seulement à faire plus de kilomètres à l'heure, ou à acheter les denrées à meilleur prix: le progrès, c'est encore, c'est surtout l'avancement d'une nation dans la lumière, dans la justice, dans la moralité, dans le respect des droits de chacun, dans les bons rapports des gouvernants avec les

gouvernés; le progrès, c'est plus de douceur et de pureté dans les mœurs, plus d'équité dans les lois, plus de sagesse et de fermeté dans les institutions; c'est la modération en haut, la soumission en bas, le dévouement et la charité partout. Or, c'est l'observation de la loi divine qui produit toutes ces grandes choses: elle est la source du vrai progrès et de la vraie civilisation: *Ut in lege tua ambulare et viam mandatorum tuorum currere non omittant*.

Puisse donc cette nouvelle voie ferrée contribuer non-seulement à la prospérité matérielle de la contrée, mais encore à son amélioration religieuse et morale! Puisse-t-elle, en rapprochant les populations, resserrer les liens d'affection qui devraient unir entre eux tous les enfants d'une même patrie! Puisse ces chars de feu n'emporter dans l'espace, avec les plus riches produits de la France, que des hommes pénétrés du sentiment de leurs devoirs et ne servir jamais de véhicule qu'à des idées saines et aux bonnes doctrines! Puisse ces lignes de fer ne traverser que des campagnes où règnent la crainte de Dieu et le respect de sa loi! Puisse-elles répandre l'abondance de tout bien le long de ces riants coteaux du Layon, dans ces belles vallées de la Loire et du Thouet! Puisse enfin la rapidité de cette course nous rappeler que le temps nous entraîne, avec non moins de vitesse, sur cet autre chemin qui s'appelle le chemin de la vie et dont le dernier terme est la grande station de l'éternité, *ut famuli tui ad beatum et tranquillam vitam deveniant*! C'est pour l'accomplissement de ses vœux que nous allons unir nos prières. Dieu, veuille les exaucer, dans son infinie bonté, pour le bien de ce cher et bel Anjou, auquel appartiennent nos vies et nos cœurs!

Châtellerault. — Un affreux accident s'est produit il y a quelques jours à la manufacture d'armes de Châtellerault, lisons-nous dans le Courrier de la Vienne.

Un malheureux ouvrier, Joseph Garreau, employé comme aiguiseur de canons de fusil, a été, au cours de son travail, surpris et enlevé par la courroie de sa meule. Entraîné dans un mouvement vertigineux, l'infortuné a eu successivement les jambes et les bras broyés, et a succombé, en l'espace de quelques secondes, avant qu'il fût possible de lui porter aucun secours.

Garreau, qui laisse une jeune veuve, était âgé de trente ans à peine.

Nous n'en finirons pas avec les suicides. Il ne se passe pas de jours que nous n'ayons à en enregistrer.

En voici encore un :

Le nommé Pierre Guichard, cultivateur à Raiseneau, commune de Cléré, arrondissement de Chinon, âgé de 48 ans, a mis fin à ses jours, mercredi, en se tirant un coup de fusil.

On ignore la cause qui l'a porté à se donner la mort.

Nous lisons dans l'Indépendant de l'Ouest :

« Jeudi dernier, le sieur Laloge, âgé de 59 ans, propriétaire à Meslay, s'en revenait de Château-Gontier vers six heures et demie du soir. Après avoir traversé le bourg de Longuefuye, il était arrivé en face du château des Courants, lorsqu'il aperçut trois individus qui le suivaient de près et qui se disaient entre eux: « Voilà un espèce de bourgeois, si nous tombions dessus? » Et il se mirent à courir après Laloge, qui se sauvait à toutes jambes. Au bout de quinze cents mètres, il fut rattrapé par l'un d'eux qui, l'attaquant par derrière, le renversa à terre.

Laloge put se relever; mais les deux autres malfaiteurs arrivèrent et tombèrent sur lui à coups redoublés et le rouèrent sur la berge, où il resta presque évanoui. Le voyant dans cet état, ils le fouillèrent et s'emparèrent d'une somme de 43 fr. qui se trouvait dans la poche de son gilet.

Quand Laloge put reprendre ses sens, il se releva et alla se réfugier à la ferme de Chantemèle, où il reçut l'hospitalité jusqu'au lendemain matin. Il portait à la figure et sur la tête plusieurs blessures assez graves, et il avait reçu au côté droit et aux jambes plusieurs coups de pied qui le font beaucoup souffrir. — La justice est à la recherche des auteurs de cette lâche agression. »

UN DRAME A SAINT-BRIEUC.

L'Indépendance bretonne rapporte que triple assassinat suivi de suicide a eu lieu dans la nuit de mardi à Saint-Brieuc.

M. le docteur Lemoine a été mandé à neuf heures et demie du soir pour donner des soins à M^{me} Le Foll. Il a trouvé la dame couchée sur un lit, encore habillée, vêtements imbibés de sang. Le sang coulait avec abondance des plaies qui étaient au nombre de six, au cou, au visage, côté et à la poitrine; cette dernière paraissait grave.

Les soins immédiats ont ranimé la blessée, une heure après, a pu répondre à quelques questions sommaires du juge d'instruction.

Dans la soirée, son mari l'avait attendue à l'improviste et frappée de plusieurs coups de poignard. Mais ce n'est pas le seul crime commis.

M. Le Foll s'était rendu dans la soirée aux bureaux du journal le Progrès dont il était l'administrateur. Il a trouvé le capitaine W..., du 71^e de ligne, en mission à Saint-Brieuc, auquel il avait rendez-vous pour avoir avec lui une conversation.

Au moment où le capitaine écrivait, Le Foll lui aurait porté dans le dos un coup de poignard. Une lutte s'est engagée, et le capitaine a reçu trois blessures.

L'assassin s'est enfui, tandis que le capitaine appelait au secours. Des soldats ont entendu les cris du blessé, sont entrés dans toute hâte et ont transporté le capitaine à domicile, et de là à l'hôpital. Son état est grave sans être désespéré. On croit que le point de l'arme serait restée dans l'une des plaies.

Le poignard qui a servi à l'accomplissement du crime a été retrouvé dans les vêtements du blessé.

Le coupable était activement recherché quand mercredi matin un habitant de C... a trouvé au-delà de la barrière de la propriété de M. Glais-Bizoin le cadavre meurtrier dont le visage était couvert de sang et dont la main droite tenait encore un revolver. M. Le Foll s'est suicidé en tirant un coup de feu dans la bouche.

A côté de lui gisait, complètement égaré par quatre coups de revolver au visage, le cadavre d'une femme qui serait au dernier moment de Paris avec lui, et qui, en compagnie, avait dîné le soir même à la Croix-Blanche.

Théâtre de Saumur.

L'AMI FRITZ.

Nous nous demandons pourquoi il s'est livré de tapage à l'apparition de cette pièce, ce mérite et que la mise en scène seule et des talents font passer. Disons toutefois que la comédie ne renferme aucune scène scandaleuse.

C'est un genre à part, dépourvu d'intrigue, auquel on peut reprocher un trop grand développement dans les détails de la vie matérielle et une compensation pour la poésie et les sentiments de l'âme.

Fritz Kobus est un vieux garçon, jouissant d'une certaine fortune. Il n'a d'autre souci que de manger, bien boire et bien dormir. Entre ses nombreux repas, il fume sa pipe et fait sa partie de brasserie. Sa vie est ainsi réglée. Il s'est promis de ne point quitter le célibat: arriéré les tracasseries du ménage et les soucis des enfants!

A l'ère du rideau, nous assistons aux préparatifs d'un repas que Fritz offre à ses amis pour son jour de naissance. L'amphytrion arrive dans la salle, chargé de quelques bouteilles de vin destinées à ses invités. Bientôt font leur entrée le percepteur Hanezo et l'arpenteur Frédéric, deux mangeurs comme Fritz.

Les trois compagnons prennent place à table. Ils se mettent à l'œuvre avec une pantagruelisme ardent, et ne s'interrompent que pour s'entretenir sur l'excellence des mets et la qualité des vins.

Le vieux rabbin, David Sichel, vient, au dessert, s'associer à la fête. Il est animé pour le moment d'un zèle qui touche d'assez près la morale. Nous le voyons, dans le courant de la pièce, cesse occupé de quelque union matrimoniale. Il prêche le mariage à Fritz et à ses convives, les taires endurcis, et le vieux rebbe parle enfin d'un petit clos de vin blanc qu'il le verra donner à sa femme dans l'année.

Hanezo, Frédéric, Fritz et un musicien nommé mien, Joseph, qui a donné une sérénade au

de la maison et que celui-ci a fait entrer, se rendent, en décrivant de légers zigzags, à la brasserie, vider quelques choppes.

Au 2^e acte, Fritz est à la ferme du père Christel : il y est venu, dit-il, trouver un refuge contre le nouveau rabbin qui, tous les jours, lui propose un nouveau mariage, et il ne s'aperçoit pas, le pauvre garçon, que depuis quinze grands jours il est regardé à la ferme par un charme irrésistible ; il lui faut l'arrivée de ses amis et toutes les machinations de David, lui annonçant son intention de marier Suzel, pour lui prouver qu'il est devenu éperdument amoureux ; alors, ce Fritz, pourtant si gourmand, n'hésite pas, et ne trouve rien de mieux que de prendre la fuite, abandonnant la délicieuse enfant qui pourtant est en train de préparer des beignets qu'elle fait si bien.

Au 3^e acte, Fritz Kobus est dans sa salle à manger, mais quel changement ! Dans quel état retrouvons-nous ce gai compagnon du premier acte ! Il est triste, nerveux, il a mal à l'estomac ; le cri d'un pauvre remouleur sous ses fenêtres suffit pour le mettre en fureur, et, signe bien plus grave encore de son état, il a mis de l'eau dans son vin ; mais, il faut l'avouer, tout conspiré contre lui. Il rencontre une noce, un baptême, de bons vieillards célébrant une cinquantaine ; sa vieille gouvernante, elle-même, qui lui avoue combien elle adore les enfants. Alors, il n'y tient plus, et quand le père Christel vient lui demander son consentement au mariage inventé par l'infamé rabbin, il refuse, et demande la main de sa fille ; alors David Sichel triomphe ; on va célébrer la noce et recommencer à manger.

L'interprétation est des plus satisfaisantes ; M. Ch. Masset, que nous avions déjà applaudi dans la *Maitresse légitime* et dans *Rome vaincue*, joue le rôle de ce gros épiciériste de Fritz avec un rare talent ; d'une bonne et franche gaîté dans les deux premiers actes, puis sombre et tourmenté pendant le troisième, il nous a permis de juger une fois de plus les précieuses qualités qui font de lui un des meilleurs comédiens que nous connaissions. M. Sully, dans le rôle du rabbin David Sichel, s'est montré fort amusant ; tour à tour plein de fougue et de colère contre ces affreux célibataires, puis affable et bon quand il a besoin de faire parler Suzel, ou qu'il vient emprunter, à son ami Fritz, cinquante louis qui peuvent assurer le bonheur de deux pauvres jeunes gens.

Mlle Marie Largillière et une ravissante Suzel ; il est impossible de déployer une grâce plus naïve et une plus touchante simplicité ; il faut être aussi endurci que Fritz Kobus pour faire attendre un dénouement qui se devine au premier acte.

Les autres rôles sont très-bien tenus par Mmes Darcy et d'Assonville, et MM. Galabert, Valerio et Verlé.

Voici les impressions que la soirée de jeudi a laissées sur un spectateur de notre ville, lequel ne peut tolérer que cette composition ait pu être admise au Théâtre-Français :

Après une délicieuse petite mièvrerie interprétée de la manière la plus distinguée, nous avons vu apparaître l'*Ami Fritz* et ses gosses de compagnons.

L'analyse du premier acte ne peut être faite avec succès que par des cuisiniers, restaurateurs de 3^e ou 4^e ordre.

Quoi d'étonnant que des écoles comme Arnould-Plessy et Bressant se détachent de ce ciel autrefois si limpide et si pur du Théâtre-Français, lorsqu'on entend dans ce sanctuaire du bon goût et de l'élégance les exclamations incohérentes de ces engouffreurs de choucroute qui osent se dire en ribotte.

Toute la pièce est dans le même style, et, sauf un seul rôle, elle est d'une insignifiance absolue.

C'est au second acte qu'apparaît le rôle important ; il coule de soi et donne à l'ensemble une fraîcheur qui lui manquerait sans cela. Ce rôle... eh bien ! c'est celui de la pompe versant une eau dont le rabbin devait être fort peu friand.

Bien des spectateurs avaient envie de demander que la pièce en restât là, d'abandonner les beignets de la gentille Suzel et que l'on passât à quelque autre comédie de bonne société où le talent si plein de charme des artistes que nous possédions ne pouvait manquer de se faire applaudir.

Cette seule et unique représentation de l'*Ami Fritz*, qu'une feuille angevine complète ainsi : ou le mariage d'un gourmand, n'aurait dû paraître qu'à la foire aux jambons, entre la charcuterie et le marchand de pain d'épices.

Telle est notre opinion ; mais nous devons proclamer le mérite des artistes, qui éviteront tou-

jours un échec à cette œuvre de MM. Ereckmann-Chatrain.

La troupe d'Angers viendra jouer lundi à Saumur la *Petite Mariée*, paroles de MM. Van Loo et Leterrier, musique de Ch. Lecocq. Nous avons annoncé hier, d'après une dépêche d'Angers, le succès de cette pièce au Grand-Théâtre.

La *Petite Mariée*, sœur cadette de la *Fille Angot*, fut jouée pour la première fois, au théâtre de la Renaissance, à la fin de l'année 1875.

Les auteurs du poème ont placé la scène à Bergame, terre classique de l'arlequinade et de la bouffonnerie. La partition de Lecocq, très-touffue, abonde en morceaux ravissants, dont les uns, les plus distingués, sont aujourd'hui sur tous les pianos, dont les autres, les plus populaires, étaient déjà, au commencement de l'année dernière, sur les lèvres de tous ceux qui les avaient entendus.

Faits divers.

Le bal donné dimanche par le préfet des Bouches-du-Rhône a été, dit un journal de ce département, un « four colossal », 200 personnes sur 3,000 invitations.

L'élément radical y dominait. Il n'y avait qu'une vingtaine de femmes.

On remarquait, seulement, à la porte de l'Hôtel-de-Ville, une dizaine de voitures.

Cette semaine, divers actes d'insubordination ont eu lieu au lycée de Douai (Nord). Les élèves avaient pris la résolution de ne plus toucher aux plats qui leur avaient été présentés.

D'autres faits plus graves auraient eu lieu également. Dix-neuf lycéens ont été renvoyés.

Les journaux lyonnais sont pleins de détails sur la crise qui sévit en ce moment dans cette grande cité industrielle.

Vingt mille ouvriers sont à peu près sans travail et réduits par conséquent à la misère.

Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire et a voté cent mille francs pour leur venir en aide.

D'autre part, la bienfaisance privée s'ingénie à adoucir autant que possible cette situation.

Les artistes lyonnais, peintres, musiciens, etc., ont eu la pensée de se mettre à la disposition d'un comité qui voudra bien organiser une grande fête de bienfaisance et ont fait part de leur résolution à l'autorité administrative.

L'administration, en remerciant les artistes de leur généreuse initiative, « ne leur a pas laissé ignorer, dit le *Salut public*, que les besoins étant pressants, elle comptait sur un puissant effort. »

Mercrèdi, à neuf heures et demie du soir, à la gare Saint-Lazare, à Paris, un vieillard de soixante-quatorze ans, arrivant de Nanterre, qui descendait de wagon, accompagné de sa femme, s'est subitement affaissé. On l'a transporté dans une salle d'attente, où le docteur Lanquetin, appelé en toute hâte, n'a pu que constater sa mort, déterminée par une attaque d'apoplexie foudroyante.

Ce vieillard était le célèbre paysagiste Charles Kuwasseg, dont la vie est un exemple du triomphe que peut remporter sur tous les obstacles une véritable vocation d'artiste.

Né en 1803, à Trieste, de parents pauvres chargés d'une nombreuse famille, Kuwasseg, négligé, puis délaissé, dut chercher de bonne heure à pourvoir à ses besoins et fit le pénible apprentissage d'une existence de privations, de souffrances et de misères. Disgracié de la nature, il devint le souffre-douleur des ateliers de peausserie et de menuiserie dans lesquels il travailla successivement.

Cependant il donna dès lors à Graetz des preuves de sa merveilleuse aptitude à l'art du dessin en allant vendre le dimanche sur un éventaire, aux foires de la ville, de petits bonshommes qu'il avait confectionnés. A l'âge de douze ans, il devint professeur, à cinq sous par jour, à l'école de dessin linéaire. Bientôt après, il fut reçu compagnon menuisier.

A Vienne, mourant de faim, il vendait pour 2

florins des aquarelles qui plus tard en valaient 200. Il accepta de suivre, en qualité de dessinateur, pour 50 fr. par mois, deux jeunes gens de famille entreprenant un voyage de long cours dans les Deux-Amériques.

Au Pérou, il se trouve au milieu de partis hostiles et il est blessé dans un combat. A la Havane, il échappe par miracle à des brigands qui veulent le fusiller. Perdu au milieu des pampas, menacé par le poignard des Gauchos, il est atteint d'une affection monstrueuse, l'éléphantiasis.

Après d'immenses excursions et d'incroyables aventures, il arrive à Paris peu après 1830, et put voir aux vitrines des marchands d'estampes, reproduites par la gravure ou la lithographie, et signées d'autres noms que le sien, les belles études qu'il avait dessinées dans le Nouveau-Monde.

Cependant Kuwasseg avait fini par conjurer le mauvais sort.

Un cas pathologique des plus curieux se produit en ce moment à l'Hôtel-Dieu, et va être prochainement soumis à l'examen de l'Académie de médecine.

C'est celui d'un nommé Jean Scipion. Il y a six mois, raconte le *Sicéle*, il était tombé dans un tel état de dépérissement que sa mort semblait certaine. On décida de lui faire l'opération de la transfusion du sang.

Personne n'étant disposé à donner de son sang au malade, on prit celui d'un mouton. L'opération réussit parfaitement, et M. Scipion se rétablit rapidement. Seulement, par un singulier phénomène, qu'avait sans doute déterminé son extrême faiblesse, il était devenu monomane et s'imaginait être transformé en mouton depuis qu'il avait du sang de mouton dans les veines.

Il bêle à chaque instant et manifeste une frayeur épouvantable quand il passe devant l'étal d'un boucher.

M. le docteur Legrand du Saule est chargé de faire un rapport sur son état.

Pavage de Paris. — Il n'est pas sans intérêt de savoir qui paye et ce que coûte la croûte de grès, de quartz, de porphyre, qui supportent quotidiennement à Paris une population sédentaire de 2 millions d'habitants, et une population flottante de 500,000 passants ; 4,600 voitures, omnibus, tramways ; 45,000 voitures de place et de remise ; 20,000 voitures bourgeoises et un nombre incalculable de voitures de transports.

Le budget de la ville de Paris porte en dépense, pour l'entretien et le nettoyage du pavé de Paris, une somme qui n'est pas moindre de 43 millions 500,000 francs.

C'est une tradition remontant à Philippe-Auguste, ainsi que sur les grandes mesures éditaires prises par Richelieu, qu'a vécu le pavé de Paris. Un décret du 7 fructidor an XII déterminait la contribution de l'Etat.

Mais, successivement, l'établissement des grands réseaux de chemins de fer, avec tête de ligne dans Paris, et l'annexion de la banlieue suburbaine, étant survenus, la contribution fournie par l'Etat ayant été reconnue insuffisante, on convint, après des débats assez orageux au Corps législatif, de la fixer à trois millions, comme représentant la dépense d'entretien des routes nationales, dont la charge est à l'Etat.

C'est du parvis Notre-Dame que partent toutes les routes qui sont figurées par toutes les grandes voies aboutissant aux barrières ou aux gares de chemins de fer.

De son côté, le département de la Seine intervient pour 600,000 francs. Les trois quarts de la dépense sont donc supportés par la ville seule.

Dernières Nouvelles.

L'extrême gauche s'est réunie hier au sujet de l'interpellation annoncée de M. Madier de Montjau sur la condamnation des *Droits de l'Homme*. Elle a décidé que l'interpellation n'aurait pas lieu. Mais la commission de la presse sera invitée à hâter le dépôt de son rapport.

Lundi, l'extrême gauche se réunira pour l'interpellation sur la politique générale du gouvernement.

Le centre gauche s'est réuni sous la présidence de M. de Marcère. Il s'est occupé des moyens d'activer les travaux de la Chambre. Il a conclu en blâmant l'abus des interpellations.

Paris, 3 février, 9 h. matin.
M. Chaudordy arrivera à Paris mardi.
Lundi, l'extrême gauche présentera un projet édictant une punition pénale contre les officiers de l'état civil refusant de marier des prêtres.

Le projet de loi supprimant les sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis est adopté par la Chambre.

Vienne, 2 février.
On annonce dans nos régions officielles un manifeste du czar confirmant sa déclaration de Moscou.

Ce manifeste, adressé à l'armée, serait le signal du passage du Pruth.

On signale de Widdin que le gouvernement roumain vient de commencer l'érection de fortifications sur la rive gauche du Danube.

Belgrade, 4^e février.
M. Zenites, président du Sénat serbe, a donné sa démission, s'étant montré trop hostile à une paix directement conclue avec la Turquie.

Les candidats à la députation en Bulgarie sont, d'après nos renseignements, franchement hostiles aux chrétiens.

S'il faut ajouter foi à un télégramme de Varsovie en date du 4^e février, il serait bruit dans cette ville d'une prochaine entrevue des trois empereurs dans l'ancienne capitale de Pologne. Au fait, à la vérité, des préparatifs ont lieu au palais Lazienski, de même qu'au Belvédère et au palais du gouverneur pour une réception quelconque.

Pour les articles non signés : P. Godard.

Chronique Financière.

Bourse du 2 février 1877.

Avant la liquidation, les meneurs du marché faisaient affirmer de tous côtés que la pacification de l'Orient était un fait accompli ; aujourd'hui ils se contentent de dire que l'on doit avoir confiance dans la conclusion de la paix. Les places étrangères sont faibles, les Consolidés arrivent en baisse nouvelle de 1/8. Les voilà à 107 0/0 environ au-dessous du cours auquel on les avait poussés pour forcer la hausse de nos rentes. Les titres de nos fonds publics ne sont pas aussi rares que pourrait le faire croire le départ coté hier. Les inscriptions retenues dans les portefeuilles des petits rentiers, par l'attrait du coupon, en sortent maintenant qu'il est détaché. Les recettes générales vendent 120,000 de 5 0/0 et 150,000 de 3 0/0 ; les cours au comptant sont plus bas qu'à terme. En clôture, on offre le 3 0/0 à 73.22 1/2 et le 5 0/0 à 106.45. Les reports n'ont pas été plus élevés sur les valeurs que sur les rentes, il y a même eu du report sur un certain nombre de titres. Le marché est cependant faible. La réaction s'étend à tout l'ensemble du marché. Le 5 0/0 italien finit à 72.15 avec 0.03 de report ; les chemins autrichiens sont de plus en plus lourds, on les arbitre contre des valeurs françaises ; l'Est algérien, par suite de sa qualité de valeur garantie par l'Etat français, est appelé à servir de contrepartie à un bon nombre de ces arbitrages.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 5 février 1877.

Première représentation de

LA PETITE MARIÉE

Opéra-comique en 3 actes,
Paroles de MM. E. Leterrier et Albert Vanloo,
musique de Ch. LECOCQ.

1^{er} acte : UN MARIAGE SECRET.

2^e acte : LES NOUVEAUX DIGNITAIRES.

3^e acte : UNE PETITE COMPENSATION.

DISTRIBUTION : Le Podesta Rodolpho, MM. Martin. — San Carlo, Laidet. — Raphaël de Montefiasco, Moreau. — Casteldemoli, G. Simon. — Beppo, Leroy. — Un muet, Chauvière. — Graziella, Mmes Rita Lelong. — Lucrezia, Angé. — Théobaldo, Vauthier. — Béatrix, E. Simon. — Une inconnue, E. Leroy. — Un inconnu, M. Eugène.

Costumes nouveaux faits exprès pour l'ouvrage.

60 personnes paraîtront dans cette pièce.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

L'éditeur Calmann Lévy met en vente un nouveau volume qui contient un roman en deux nouvelles russes, par M^{lle} Lydie Paschkoff. Le roman a pour titre : *La princesse Vera Glinsky*. On trouve dans ces récits une action rapide, un puissant intérêt dramatique, une grande nouveauté de détails, et surtout une curieuse peinture des mœurs de la haute aristocratie de Saint-Petersbourg.

Le **Mouvement Financier**, 4 fr. par an.
 La **Situation**, 4 —
 Les 2 journaux pris ensemble, 6 —

PRIME EXTRAORDINAIRE.

Tout abonnement aux deux journaux ci-dessus donne droit à 5 fr. de livres (son équivalent), à choisir dans le catalogue général de l'importante maison Hachette, et que l'administration des journaux fait parvenir elle-même à l'abonné.

La **Situation** et le **Mouvement Financier** sont les journaux de finance les plus importants, les plus grands, les mieux faits, les plus complets. Ils publient, *l'un le jeudi, l'autre le dimanche*, tous les faits de la semaine : l'étude des valeurs, les listes de tirages, la physiologie de la Bourse de Paris et des principaux marchés de l'Europe. Ils discutent avec autorité et impartialité les entreprises financières, les émissions, etc.

Aujourd'hui que les fluctuations quotidiennes du

marché atteignent si inopinément les meilleures valeurs et la rente française elle-même, il est indispensable à tout rentier d'être renseigné au moins deux fois par semaine. — Or, les deux journaux réunis atteignent ce but, et, par leur combinaison de prime, ils ne coûtent rien, en réalité, à leurs abonnés.

On s'abonne à Paris, à l'administration, 33, rue Vivienne.

Sommaire des gravures que l'**Univers illustré** a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Une des principales scènes de **Doré**, la comédie de M. Sardou, qui vient d'obtenir au Vaudeville un si éclatant succès ; Deux Dessins inédits d'Henry Monnier ; les Bachi-bozouks condamnés pour leur participation aux massacres de Bulgarie (deux gravures) ; Le Comte de Bourgoing, ambassadeur de France à Constantinople ; Train d'ambulance attaqué par des loups dans une forêt de la Serbie ; Bâtiments de pêche surpris par l'ouragan sur la côte

du Morbihan ; Souvenirs de Madère (six gravures) ; **Le Tirage aux secrets**, charmante page d'art ; l'Entouragement d'un enfant à Madrid. — Rébus, Problème d'échecs.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 15 janvier 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — — — soir.	10 h. 30 m. matin.	4 — — — soir.
7 — 40 — — —	— — — — —	11 — 49 — — —	— — — — —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — — —	9 h. 45 m. matin.	3 — 10 — — —
8 — 35 — — —	— — — — —	11 — 25 — — —	— — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 FÉVRIER 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre	73 20			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700			Canal de Suez, j. janv. 70.	670		
4 1/2 % j. septembre	104 50			Crédit Mobilier	363 75			Crédit Mobilier cap., j. juillet.	600		
5 % j. novembre	106 20			Crédit Foncier d'Autriche	490			Société autrichienne, j. janv.	485		
Obligations du Trésor, t. payé.	495			Charentes, 400 fr. p. j. août.	365			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	433			Est, jouissance nov.	635			Orléans	335		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1038 75			Paris-Lyon-Méditerranée	333 75		
— 1865, 4 %	590			Midi, jouissance juillet.	780			Est	331		
— 1869, 3 %	392			Nord, jouissance juillet.	1277 50			Nord	338		
— 1871, 3 %	374 50			Orléans, jouissance octobre.	1097 50			Ouest	332 50		
— 1875, 4 %	492 75			Vendée, 250 fr. p. j. août.	497 50			Midi	330 50		
Banque de France, j. juillet.	3510			Compagnie parisienne du Gaz.	1395			Deux-Charentes	297 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	700			Société Immobilière, j. janv.	872 50			Vendée	346 50		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	332 50			C. gén. Transatlantique, j. juill.	872 50			Canal de Suez	540		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	400										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	610										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 30 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers)
6 — 45 — — —	omnibus-mixte.
9 — 1 — — —	soir.
1 — 36 — — —	—
4 — 10 — — —	—
7 — 15 — — —	—
10 — 37 — — —	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus.
6 — 31 — — —	—
9 — 40 — — —	—
12 — 40 — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 4 h. 10.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE
 Située au bourg de Vivy.

Comprenant maison de maître, terres, prés et bois taillis, d'une contenance totale de 30 hectares 59 ares 29 centiares.
 S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MEHOUS. (78)

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
BELLE MAISON
 Avec jardin, servitudes et dépendances,
 Située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 24, et qui Saint-Nicolas, appartenant à M^{me} veuve Ratouis-Hillaire.
 S'adresser à M^e MEHOUS, notaire.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
 Le dimanche 4 mars 1877, à midi.

A Saumur, en l'étude de M^e MEHOUS et par le ministère dudit M^e Mehouas,

BÂTIMENTS d'un CORPS de FERME

Nommé **L'HOTELLERIE**
 Située au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, en face de l'église,

Consistant en logements d'habitation et d'exploitation, cour, servitudes, jardin, le tout contenant environ 29 ares 12 centiares.
 On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MEHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (61)

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA FERME DE GRANGE-CUNAUT
 Située près le bourg de Saint-Clement-des-Leveés,

Contenant en totalité 22 hectares 66 ares 51 centiares, actuellement exploitée par les frères Despeignes.
 S'adresser au notaire. (72)

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
 En totalité ou par parties,
LES IMMEUBLES
 Dépendant des successions de M. et M^{me} Moricet-Loiseleur, décédés à Montsoreau.

1^o Grande et belle maison, dite du Sénéchal, au bourg de Montsoreau, propre au commerce ou comme maison de campagne, ouvrant sur le quai, sur la place de Montsoreau, sur la cour du château, sur la rue du Port-au-Vin ; neuf pièces d'habitation, vastes greniers, caves, magasins, cours, jardins.

2^o Une autre petite maison, donnant sur la place, attenante à la précédente.

3^o Une belle ouche, appelée les Douves-du-Château, au pied de la cour du château de Montsoreau, entourée de murs et afflée de noyers et pruniers, avec vastes caves.

4^o Grandes caves, au Clos-du-Château, commune de Montsoreau.

5^o Une lie, de 55 ares, à côté de l'église de Montsoreau, propre à construction, pré ou jardin.

6^o Trente-huit ares de terre, à Rabaté, près le bourg de Montsoreau.

7^o Quinze ares de pré, au même lieu.

8^o Et 1 hectare 66 ares de vigne et terre, en Nueil, commune de Candé.
 S'adresser, soit aux héritiers MORICET, soit à M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau. (63)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

UN PRÉ
 NOMMÉ LE PRÉ-DE-LA-ROCHE
 Situé commune de Bagneux,
 Contenant 3 hectares 2 ares 50 centiares.

S'adresser à M. EPOUDRY, géomètre-expert à Brézé, ou à M^e GALBRUN, notaire. (52)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA MÉTAIRIE DE LA PELLETRIE
 Située commune de Trèves-Cunault,

Composée de bâtiments, terres labourables, vignes et bois, contenant 56 hectares.
 S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes. (646)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

JOLIE MAISON
 Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,
 Dépendant de la succession de M. Guérinière,

Avec cour et servitudes, jardin en plein rapport, ayant sortie sur l'ancien chemin de Doué ; le tout d'une superficie de 11 ares.

AUTRE MAISON, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 11 et 13, ayant deux boutiques, deux étages et grenier.
 S'adresser à M^e LAUMONIER.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE
PARC DE VARRAINS
 Clos de murs,

D'une superficie de 8 hectares, dont 3 hectares à exploiter de suite.
 1,061 pieds de chênes futaie.
 S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, et, pour visiter, à M. CHEVALLIER-PASQUIER, négociant à Varrains.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1877.

UNE BOULANGERIE

Située au bourg de la commune de Brézé.
 S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHEVALLIER-CLAVEAU, propriétaire à Brézé, soit audit M^e SANZAY, notaire.

A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER
 AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Fouchard, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morancé et Duval.
 S'adresser à M. LAMARE, maître sellier à l'Ecole de cavalerie. (64)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
APPARTEMENTS
 A la pension Saint-Joseph,
 Rez-de-chaussée et premier étage.
 On prend des pensionnaires, si on le désire.
 S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

A VENDRE

Douze charretées de foin de première qualité ;
 Deux charretées de luzerne.
 S'adresser au château de Saint-Florent. (73)

A VENDRE

PLANTS DE VIGNE ROUGE
 Saint-Nicolas-de-Bourgueil,
 Bien enracinés.
 S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil, ou à M. RATIER fils, à Saumur. (2)

PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

SUCCESSEUR,
 Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.
 Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur
 Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
 Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.
 Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE

Ancienne Maison VALÈRE
JOUY DIT LA ROSE

Rue Fardeau, 8, à Saumur,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de prendre l'établissement d'horticulture de M^{me} VALÈRE, rue Fardeau, et qu'il fera toutes les fournitures et tous les travaux concernant l'horticulture.
 Arbres et arbustes de massifs et de serres, corbeilles de table, plantation et entretien des jardins. Spécialité de bouquets ; jardins paysagés. (36)

Saumur, imprimerie de P. GODET.